Ventes Pour Taxes d'Etat

— DE —

PROPRIETES FONCIERES.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DELINQUANTS DE TAXES—PAROISSE D'ORLEANS, DEUXIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité en moi addressée par la constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la Maison de Cour en laquelle la Cour Civile de District de la dite paroisse est tenue, étant sur l'Allée St. Antoine, dans le Deuxième District de cette ville, durant les heures légales, pour les ventes judiciaires, commençant à onze heures a. m., SAMEDI, le 31ème jour de Janvier, A. D. 1885, et continuant chaque jour successif, jusqu'à ce que les dites ventes soient complétées, toutes propriétés immeubles sur lesquelles les dites taxes sont dûes à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, pour enforcer la collection des taxes assessées dans les années 1882 et 1883, ensemble avec les intérêts ci-dessus, du 31ème jour de Décembre de l'année dans laquelle les dites taxes étaient dûes au taux de un pour cent par mois jusqu'au paiement, ainsi que tous les frais ci-dessus. Les noms des dits délinquants payeurs de taxes, le montant des taxes dûes par chacun en l'assessement de la dite année, et les propriétés immeubles assessées à chacun pour être offertes en vente comme suit:

ABAT, L. ET L. F. GENERES—
Taxe de 1882 montant à..........$5 [illegible]
Taxe de 1883, montant à..........5 [illegible]
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Claiborne, Genois, le canal Carondelet et la rue Conti, désigné comme l'ilet No. 457, le dit ilet No. [illegible] mesure 303 pieds de face sur une profondeur de 2?7 pieds.

ABAT, L. ET L. F. GENERES—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain ilet de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Claiborne, Conti et Bienville, désigné comme l'ilet No. 476, le dit ilet No. 476 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 2?7 pieds.

ATTMAN, A.—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain triangle de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Scott, Pierce, St. Louis et Conti, désigné comme un triangle du l'ilet No. 522, le dit triangle mesure 300 pieds de face à la rue Scott sur une profondeur de 170 pieds.

ACHARD, VALCOUR—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Neuf certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, Scott, St. Louis et Pierce, designés comme les lots Nos. [illegible] de l'ilet No. [illegible], les dits lots mesurent 315 pieds de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 156 pieds.

ACADEMIE DES SŒURS DU TROISIEME ORDRE DU MONT CARMEL—
Taxe de 1882, montant à..........$3 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Claude, Liberté, Ursulines et le Chemin du Bayou, désigné comme le No. 9 de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. 9 mesure 92 pieds de face à la rue St. Claude sur une profondeur de 152 pieds.

ADER, FRANÇOIS—
Taxe de 1882, montant à..........$4 [illegible]
Taxe de 1883, montant à..........4 [illegible]
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Dorgenois, Rocheblave et Ste. Anne, designé comme le lot No. 7 de l'ilet No. 428, le dit lot No. 7 mesure 38 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 127 pieds.

AVEGNO, PHIL. ET SUC. J. DUPAS—
Taxe de 1882, montant à..........$6 00
Taxe de 1883, montant à..........6 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] Dumaine, [illegible]

AKEMAR, JOS.—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible] Prieur, Johnson, [illegible] designé comme le lot No. 6 de l'ilet No. 307, le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Hopital sur une profondeur de 133 pieds.

ARTIGUES, JOS.—
Taxe de 1882, montant à..........$3 00
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dupré, Miro, Canal et Conti, designés comme les lots Nos. [illegible] de l'ilet No. 301, les dits lots Nos. [illegible] mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de 112 pieds.

ALVA, ANTOINETTE—
Taxe de 1882, montant à..........$3 40
Taxe de 1883, montant à..........3 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Orléans, Bourgogne et Remparts, designé comme le lot No. [illegible] de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. [illegible] mesure 33 pieds de face à la rue Ste. Anne sur une profondeur de [illegible] pieds.

ALVA, VVE FELIX M.—
Taxe de 1882, montant à..........$3 40
Taxe de 1883, montant à..........3 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St. Philippe, Claiborne et Robertson, designé comme le lot No. 4 de l'ilet No. 197, le dit lot No. 4 mesure 32 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 96 pieds.

ARBOUNT, P. B.—
Taxe de 1882, montant à..........$8 00
Taxe de 1883, montant à..........8 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orléans, Rocheblave, Dorgenois et Ste. Anne, designé comme le lot No. 1 de l'ilet No. 315, le dit lot No. 1 mesure 31 pieds de face à la rue Orléans sur une profondeur de 114 pieds.

AUGUSTIN, LEONVILLE—
Taxe de 1882, montant à..........$1 80
Taxe de 1883, montant à..........1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Johnson, Galvez, Orléans et St. Philippe, designé comme le lot No. [illegible] de l'ilet No. 386, le dit lot No. [illegible] mesure [illegible] pieds de face à la rue Johnson sur une profondeur de 71 pieds.

ARTMAN, J.—
Taxe de 1883, montant à..........$1 20
Huit certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orléans, St. David, St. Pierre et l'avenue Carrollton, designés comme les lots Nos. 1 à 8 de l'ilet No. 542, les dits lots Nos. 1 à 8 font face à la rue Orléans.

ASILE CATHOLIQUE DES ORPHELINS DE SAINTE MARIE—
Taxe de 1882, montant à..........$42 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Royale, Barracks, St. Louis et Conti, designé comme le lot No. 3 de l'ilet 62, le dit lot No. 3 mesure 52 pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de 188 pieds.

ASILE DES ORPHELINS—
Taxe de 1882, montant à..........$8 00
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par le Chemin de la Métairie, le coté gauche du Bayou St. Jean, les rues St. Philippe et Salomon, designé comme un lot de l'ilet Nos. 465 et 545, le dit lot mesure 45 pieds de face au Chemin de la Métairie sur une profondeur de 1500 pieds.

AUBRY, MARIE—
Taxe de 1882, montant à..........$10 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St. [illegible], Claiborne et Robertson, designé comme le lot No. 2 de l'ilet No. 197, le dit lot No. 2 mesure [illegible] pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 96 pieds.

AUSTIN, M'LLE SALLIE—
Taxe de 1882, montant à..........30c
Taxe de 1883, montant à..........30c
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orléans, Gayoso, St. Pierre et Salcedo, designé comme le lot No. 1 de l'ilet No. 484, le dit lot No. 1 mesure [illegible] pieds de face à la rue Orléans sur une profondeur de 114 pieds.

AMES, SUC. DE EDWARD—
Taxe de 1882, montant à..........$9 00
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par le Passage de la Bourse, les rues Royale, Bienville et Conti, designé comme le lot No. 7 de l'ilet No. 38, le dit lot No. 7 mesure 39 pieds de face au Passage de la Bourse sur une profondeur de 21 pieds.

ADLER, E. ET EPOUSE—
Taxe de 1883, montant à..........$30 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, Dauphine, Bienville et Bourgogne, designé comme lot No. 23 de l'ilet No. 93; le dit lot No. 23 mesure 25 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de 127 pieds.

ADLER, E. ET EPOUSE—
Taxe de 1883, montant à..........$16 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orléans, Marais, St. Pierre et Liberté, designé comme le lot No. 6 de l'ilet No. 150; le dit lot No. 6 mesure 32 pieds de face à la rue Orléans sur une profondeur de 67 pieds.

AVEGNO, P., JR.—
Taxe de 1883, montant à..........$16 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St. Louis, Decatur et Chartres, designé comme lot No. 17 de l'ilet No. 67, le dit lot No. 17 mesure 44 pieds de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 90 pieds.

AVEGNO, P., JR.—
Taxe de 1883, montant à..........$12 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Dumaine, Dauphine et Bourgogne, designé comme le lot No. [illegible] de l'ilet No. 86, le dit lot No. [illegible] mesure 34 pieds de face à la rue Ste. Anne sur une profondeur de 96 pieds.

AVEGNO, P., JR.—
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre [illegible] les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], St. Pierre, Dauphine et Bourgogne, designé comme lot No. [illegible] de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. [illegible] mesure [illegible] pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de [illegible] pieds.

AVEGNO, P., JR.—
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Pierre, Dumaine, St. Claude et Liberté, designé comme lot No. [illegible] de l'ilet No. 203 [illegible] pieds de face à la rue St. Philippe sur une profondeur de 120 pieds.

AVEGNO, P., JR.—
[illegible]

AVEGNO, P., JR.—
[illegible]

AVEGNO, P., JR.—
[illegible]

AVEGNO, P., JR.—
Taxe de 1883, montant à..........$3 [illegible]
[illegible] White [illegible] Ste. Anne [illegible]

AVEGNO, P., JR.—
Taxe de 1883, montant à..........$1 [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] par les rues Lopez, Salcedo, Bellechasse, Dumaine et St. Philippe, les dits lots mesurent [illegible] pieds de face à la rue Lopez sur une profondeur de 75 pieds.

AVEGNO, P. JR.—
Taxe de 1883, montant à..........$1 80
Six certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 488 borné par les rues Rendon, Lopez, Dumaine et St. Philippe, les dits lots mesurent 180 pieds de face à la rue Rendon sur une profondeur de 100 pieds.

AVEGNO, P. JR.—
Taxe de 1883, montant à..........$3 00
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 483 borné par les rues Lopez, Rendon, Dumaine et St. Philippe, les dits lots mesurent 180 pieds de face à la rue Lopez sur une profondeur de 100 pieds.

ACKER, WM. B.—
Taxe de 1883, montant à..........$7 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. [illegible] de l'ilet No. [illegible] borné par les rues Dumaine, St. Philippe, Roman et Prieur, le dit lot No. [illegible] mesure 30 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 90 pieds.

AUTH, IGNATZ—
Taxe de 1883, montant à..........$9 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Louis, Conti, Miro et Tonti, désigné comme le No. 21 de l'ilet No. 300, le dit lot No. 21 mesure 27 pieds de face à la rue St. Louis sur une profondeur de 90 pieds.

BLANCHARD, AMELIE—
Taxe de 1882, montant à..........$12 00
Taxe de 1883, montant à..........12 00
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bassin, Franklin, Bienville et Douane, designé comme le No. 7 de l'ilet No. 124, le dit lot No. 7 mesure 24 pieds de face à la rue Bassin sur une profondeur de 128 pieds.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE—
Taxe de 1882, montant à..........$8 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 216, borné par les rues Claiborne, Derbigny, Douane et Canal, designé comme lot No. 28 de l'ilet No. 216, le dit lot No. 28 mesure [illegible] pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 127 pieds.

BADER, ADOLPHE—
Taxe de 1882 montant à..........$10 [illegible]
Taxe de 1883, montant à..........10 [illegible]
Sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, St. Louis, Rocheblave et Conti, designés comme les lots Nos. 1 à 16 de l'ilet No. 328, les dits lots Nos. 1 à 16 mesurent chaque 31 pieds de face à la rue Dorgenois sur une profondeur de 100 pieds.

BADER, ADOLPHE—
Taxe de 1882, montant à..........$2 44
Taxe de 1883, montant à..........2 44
Une portion d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Conti, Dorgenois, Rocheblave et Bienville, designée comme lot No. 19 de l'ilet No. 329, le dit lot No. 19 mesure 116 pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de 136 pieds.

BADER, ADOLPHE—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 327, borné par la Promenade Carondelet, les rues St. Louis, Dorgenois et Rocheblave; le dit lot fait face à la Promenade Carondelet.

BARRE, WM. JEAN—
Taxe de 1882, montant à..........$1 [illegible]
Taxe de 1883, montant à..........1 [illegible]
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Conti, Cortez, Télémaque et Bienville, designés comme les lots Nos. 1 à [illegible] de l'ilet No. 592, mesurant 172 pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de 132 pieds.

BARBE, VVE J. B.—
Taxe de 1882, montant à..........$6 00
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Dauphine, St. Philippe et Dumaine, designé comme le lot No. 18 de l'ilet No. 86; le dit lot No. 18 mesure 44 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 94 pieds.

BAJAC, ELIZA ET MARIE—
Taxe de 1882, montant à..........$3 80
Taxe de 1883, montant à..........3 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Johnson, Galvez et Dumaine, designé comme le lot No. 3 de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. 3 mesure 20 pieds de face à la rue Ste. Anne sur une profondeur de [illegible] pieds.

BLANC, SAM'L P.—
Taxe de 1882, montant à..........$2 [illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Louis, la Promenade Carondelet, les rues Prieur et Roman, designé comme le lot No. 10 de l'ilet No. 241, le dit lot No. 10 mesure [illegible] pieds de face à la rue St. Louis sur une profondeur de 100 pieds.

BLANC, SAM'L P.—
Taxe de 1882, montant à..........$1 [illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 250 borné par les rues St. Louis, la Promenade Carondelet, les rues Prieur et Johnson, le dit lot mesure [illegible] pieds de face à la rue St. Louis sur une profondeur de 126 pieds.

BAZUS, JEAN—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre [illegible] améliorations qui s'y trouvent [illegible] Deuxième District [illegible] velle-Orléans [illegible] St. Jean, les rues [illegible] l'avenue Hagan, le dit lot [illegible] pieds de face au Bayou St. Jean sur une profondeur de 150 pieds.

BLANC, J. A.—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. [illegible] borné par le Bayou St. Jean, les rues Grand, Philippe et Dumaine, le dit lot mesure [illegible] pieds de face au Bayou St. Jean sur une profondeur de 180 pieds.

BACAS, J. B.—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. [illegible] [illegible] les rues St. David, [illegible] Orléans, le dit lot mesure [illegible] pieds de face à la rue St. David sur une profondeur de [illegible] pieds.

BLANC, M'ME E.—
Taxe de 1882, montant à..........$4 [illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Six certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bernadotte, St. Pierre, St. Patrick et Toulouse, désignés comme les lots Nos. [illegible] de l'ilet No. 607, les dits lots Nos. [illegible] mesurent chaque 31 pieds de face à la rue Bernadotte sur une profondeur de [illegible] pieds.

[illegible]
[illegible] certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue [illegible] du Bayou, les rues [illegible] et Ursulines, designé comme le [illegible] de l'ilet No. 178, le dit lot No. [illegible] mesure [illegible] de face à la rue Villeré sur une profondeur de 6? pieds.

BLANC, SUC. F.—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
[illegible] lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet Nos. 458 et [illegible] [illegible] entre Hagan [illegible] Esplanade et Bayou [illegible] pieds de face à l'avenue [illegible]

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE—
[illegible]

[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........$70 [illegible]
[illegible]

BEUGNOT, DR. B. F.—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] par le Chemin de [illegible] et l'avenue Taylor [illegible] Casernes, la dite portion de terre comprenant sept ilets.

BEUGNOT, DR. B. F.—
Taxe de 1882, montant à..........$2 [illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. [illegible], St. Louis, Taylor et Brooks; la dite portion de terre comprenant 8 ilets.

BEUGNOT, DR. B. F.—
Taxe de 1882, montant à..........$4 [illegible]
Taxe de 1883, montant à..........4 [illegible]
Cinq certains ilets formant une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. Philippe, Esplanade, Brooks et l'avenue Taylor.

BRENNAN, M. J.—
Taxe de 1882, montant à..........$30 [illegible]
Taxe de 1883, montant à..........10 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Pierre, St. Claude, Liberté et Orléans, désigné comme le lot No. 4 de l'ilet No. 185, le dit lot No. 4 mesure 5? pieds de face à la rue St. Pierre sur une profondeur de 127 pieds, [illegible] l'encoignure des rues St. Pierre et St. Claude.

BERTA, JOS—
Taxe de 1882, montant à..........$[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Dumaine, Tonti et Miro, designé comme lot No. 6 de l'ilet No. 253, le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Ste. Anne sur une profondeur de 131 pieds.

BERNARD, JOSEPH—
Taxe de 1882, montant à..........$3 [illegible]
Taxe de 1883, montant à..........3 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Philippe, Dumaine, Broad et Dorgenois, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 341, le dit lot No. 9 mesure 63 pieds de face à la rue St. Philippe sur une profondeur de 100 pieds.

BEAUFEU, ALFRED—
Taxe de 1882, montant à..........$2 10
Taxe de 1883, montant à..........2 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Hopital, le Chemin du Bayou, les rues Prieur et Johnson, désigné comme le lot No. 19 de l'ilet 441, le dit lot No. 19 mesure 26 pieds de face à la rue Hopital sur une profondeur de 132 pieds.

BILLAUD, LOUIS A.—
Taxe de 1882, montant à..........$1 30
Taxe de 1883, montant à..........1 30
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, St. Philippe, Rendon et l'avenue Hagan, designés comme les lots Nos. 15 et 16 de l'ilet No. 442, les dits lots Nos. 15 et 16 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 100 pieds.

BERNIARD, LOUIS A.—
Taxe de 1883, montant à..........$20 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Ursulines, Remparts et Hopital, designé comme le lot No. 5 de l'ilet No. 106, le dit lot No. 5 mesure 33 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 126 pieds.

BEUGNOT, DR. J. B.—
Taxe de 1883, montant à..........$4 30
Cinq certains ilets formant une portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. Philippe, Esplanade, Brooks et l'avenue Taylor.

BAZUS, JEAN—
Taxe de 1883, montant à..........$9 70
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 463 borné par le Bayou St. Jean, les rues Ste. Anne, Dumaine et l'avenue Hagan; le dit lot mesure 63 pieds de face au Bayou St. Jean sur une profondeur de 180 pieds.

BARTHELEMY, J. F.—
Taxe de 1883, montant à..........$9 [illegible]
Sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 331 borné par les rues Orléans, St. Pierre, Dupré et Gayoso, les dits lots mesurent chaque 31 pieds de face à la rue Orléans sur une profondeur de 114 pieds.

BLANCHARD, CAROLINE—
Taxe de 1883, montant à..........$7 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 254 borné par les rues Miro, Ste. Anne, Dumaine et Tonti, le dit lot mesure 40 pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de 84 pieds.

BOSQUE, VVE THEOPHILE—
Taxe de 1883, montant à..........$[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Tonti, [illegible] Miro [illegible] le dit lot [illegible] sur une profondeur [illegible] pieds.

BROWN, M'ME C.—
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin de la Métairie [illegible] Canal [illegible] sur une profondeur de [illegible] pieds.

BROWN, M'ME C.
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
[illegible] portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] de la Métairie [illegible] sur une profondeur de 150 pieds.

LOPEZ [illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Louis, Rendon, Conti et Lopez, designés comme les lots Nos. [illegible] de l'ilet No. 450, les dits lots Nos. [illegible] mesurent [illegible] pieds de face à la rue St. Louis [illegible] profondeur de 100 pieds, formant l'encoignure des rues St. Louis et Rendon.

BOURJEAU, CLAIRE—
Taxe de 1882, montant à..........90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 413 borné par les rues Lopez, Dumaine, St. Philippe, Bellechasse et Salcedo, le dit lot mesure [illegible] pieds de face à la rue Lopez sur une profondeur de 100 pieds.

BOURJEAU, CLAIRE—
[illegible]

BODGERS, J. M.—
Taxe de 1882, montant à..........$1 [illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans [illegible] par les rues St. Louis, Conti, Galvez et Johnson, designé comme le lot No. 2 de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. 2 mesure 3? pieds de face à la rue St. Louis sur une profondeur de [illegible] pieds.

BOWLING, JOS.—
Taxe de 1882, montant à..........$[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, designé comme le lot No. [illegible] par les rues Télémaque, [illegible] le dit lot mesure [illegible] de face sur une profondeur de [illegible]

BOSSMAN, M'ME S. [illegible] ET ARTHUR—
[illegible]

BOSSMAN [illegible]
[illegible]

BOUCHE, H. ET H. LIAUTAUD—
[illegible]

BOSSMAN, VVE J. M.—
[illegible]

BONNECAZE [illegible]
[illegible]

BOSSMAN, H. ET E. KELLERMAN—
Taxe de 1883, montant à..........$1 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Rocheblave, Tonti, la Promenade Carondelet et la rue St. Pierre, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. 14 mesure 24 pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de [illegible] pieds.

BOGUE, SUCCESSION J.—
Taxe de 1882, montant à..........$1 [illegible]
Taxe de 1883, montant à..........1 [illegible]
Un certain [illegible] de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 511, borné par les rues St. Pierre, Scott, Cortès et Orléans, [illegible] à la rue St. Pierre.

BOYNY, HUGH P.—
Taxe de 1882, montant à..........$24 0
Taxe de 1883, montant à..........24 0
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Hopital, Quartier et Dauphine, désigné comme le lot No. 6 de l'ilet No. 73; le dit lot No. 6 mesure 32 pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 128 pieds.

BONNECAZE, L. L. ET M'LLE DOLIOLE—
Taxe de 1882, montant à..........$6 0
Taxe de 1883, montant à..........6 0
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Robertson, le Chemin du Bayou et la rue [illegible], désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de [illegible] pieds.

BROWN, M'ME CHARLOTTE—
Taxe de 1883, montant à..........$9 [illegible]
Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Philippe, Ursulines, Galvez et Miro, designé comme lot No. 5 de l'ilet No. 286; le dit lot No. 5 mesure 53 pieds de face à la rue St. Philippe sur une profondeur de 100 pieds.

BOUGERE, M'ME ALPH.—
Taxe de 1882, montant à..........$13 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par le Chemin du Bayou, les rues Ursulines, Liberté et Marais, désigné comme le lot No. 6 de l'ilet No. 145; le dit lot 6 mesure 38 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 210 pieds.

FOUGERE, M'ME ALPH.—
Taxe de 1882, montant à..........$8 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Ursulines, le Chemin du Bayou et la rue Marais, désigné comme le lot No. 4 de l'ilet No. 145, le dit lot No. 4 mesure 40 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 59 pieds.

FOUGERE, M'ME ALPH.—
Taxe de 1883, montant à..........$10 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Ursulines, le Chemin du Bayou et la rue Marais, désigné comme le lot No. 3 de l'ilet No. 145, mesurant 47 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 59 pieds.

BOURREAU, M'ME O.—
Taxe de 1882, montant à..........$1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 412 borné par les rues Lopez, Dumaine, Bellechasse, St. Philippe et Salcedo, mesurant 134 pieds de face à la rue Lopez sur une profondeur de 100 pieds.

BOURJEAU, M'ME C.—
Taxe de 1882, montant à..........80c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 413 borné par les rues Lopez, Salcedo, Dumaine, Bellechasse, St. Philippe, mesurant 19 pieds de face à la rue Lopez sur une profondeur de 83 pieds.

BONDOUX, M'ME MARGUERITE—
Taxe de 1882, montant à..........$3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St. Pierre, Dorgenois et Broad, [illegible] mesure 31 pieds de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 114 pieds.

BUCHANAN, SUC. A. M.—
Taxe de 1882, montant à..........$30 00
Taxe de 1883, montant à..........30 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Douane, Bienville et [illegible], designé comme le lot No. 6 de l'ilet No. 120, le dit lot No. 6 mesure 24 pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur de 128 pieds.

BRUNO, JOS.—
Taxe de 1882, montant à..........30c
Taxe de 1883, montant à..........30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 413 borné par les rues Lopez, Salcedo, Bellechasse, St. Philippe et Dumaine, le dit lot mesure 27 pieds de face à la rue Lopez sur une profondeur de [illegible] pieds.

BRUNO, JOS.—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Rendon, St. Philippe et l'avenue Hagan, désigné comme le lot A de l'ilet No. [illegible], le dit lot A mesure 30 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 1?? pieds.

BRUNO, JOS.—
Taxe de 1882, montant à..........45c
Taxe de 1883, montant à..........45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 443 borné par les rues Dumaine, Rendon, St. Philippe et l'avenue Hagan, le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 1?? pieds.

BUFFIN, ANDRE—
Taxe de 1882, montant à..........$1 [illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
[illegible]

BYRON, D. S.—
Taxe de 1882, montant à..........$1 80
Taxe de 1883, montant à..........1 80
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Conti, Télémaque, Génois et St. Louis, designés comme les lots Nos. 15 à 20 de l'ilet No. 572, les dits lots Nos. 15 à 20 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de 100 pieds.

BYRNE, VVE MARIE—
Taxe de 1882, montant à..........30c
Taxe de 1883, montant à..........30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue St. David, l'avenue Carrollton et les rues Toulouse et St. Pierre, désigné comme lot No. 19 de l'ilet No. 540, le dit lot No. 19 mesure 30 pieds de face à la rue St. David sur une profondeur de [illegible] pieds.

CASANAVE, G.—
Taxe de 1882, montant à..........$7 20
Taxe de 1883, montant à..........7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marais, Villeré, Douane et Bienville, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 159, le dit lot No. 4 mesure 37 pieds de face à la rue Marais sur une profondeur de 126 pieds.

CLAVERIE, J. M. ET D. MAILLES—
Taxe de 1882, montant à..........$21 00
Taxe de 1883, montant à..........21 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Dauphine, Douane et Canal, désigné comme le lot No. 9 de l'ilet No. 94, le dit lot No. 9 mesure 30 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 111 pieds.

CARDOUFF, M'ME L.—
Taxe de 1882, montant à..........$4 80
Taxe de 1883, montant à..........4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Conti, Marais et Liberté, désigné comme le lot No. 22 de l'ilet No. 186, le dit lot No. 22 mesure 23 pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de 127 pieds.

CAMPBELL, JOS.—
Taxe de 1882, montant à..........45c
Taxe de 1883, montant à..........45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la Promenade Carondelet, les rues Conti, White et Dupré, désigné comme le lot No. 6 de l'ilet No. 364, le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la Promenade Carondelet sur une profondeur de 10? pieds.

CHARBONNET, JOS. H.—
Taxe de 1882, montant à..........$1 80
Taxe de 1883, montant à..........1 50
Un certain demi ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 526 borné par les rues Scott, Pierce, Toulouse et St. Pierre.

CASTERA, LOUIS—
Taxe de 1882, montant à..........$3 00
Taxe de 1883, montant à..........3 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme une portion de terre à un demi ilet de l'avenue Taylor à deux tiers d'ilet de la rue Brooks, borné par les rues St. Louis et Milne, faisant face à l'avenue Taylor.

CASTERA, LOUIS—
Taxe de 1882, montant à..........$3 60
Taxe de 1883, montant à..........3 60
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. Philippe, St. Louis, Brooks et l'avenue Taylor.

CASTERA, LOUIS—
Taxe de 1882, montant à..........$4 [illegible]
Taxe de 1883, montant à..........4 [illegible]
Une certaine portion de terre, comprenant cinq ilets, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. Philippe, Esplanade, Brooks et l'avenue Taylor.

CHAMPAGNE, M'ME R.—
Taxe de 1882, montant à..........$18 [illegible]
Taxe de 1883, montant à..........18 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Decatur, Dumaine et St. Philippe, désigné comme le lot No. 2 de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. 2 mesure 20 pieds de face à la rue Chartres sur une profondeur de 75 pieds.

CAMPBELL, JAS.—
Taxe de 1883, montant à..........$14 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Remparts, Dumaine et Bourgogne, désigné comme le lot No. 14 de l'ilet No. 108, le dit lot No. 14 mesure [illegible] pieds de face à la rue Ste. Anne sur une profondeur de 107 pieds.

CAMPBELL, JAS.—
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hopital, Ursulines, Rocheblave et [illegible], désigné comme le lot No. 4 de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue Hopital sur une profondeur de 120 pieds.

CLARKE, JAS.—
Taxe de 1882, montant à..........$5 [illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Johnson, Prieur, St. Louis et la Promenade Carondelet, désigné comme un [illegible] No. 20, le dit lot mesure [illegible] pieds de face à la rue Johnson sur une profondeur de [illegible] pieds.

CHANUT, M'ME EMILIE—
Taxe de 1882, montant à..........$7 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tonti, St. Philippe et Dumaine, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. 11 mesure 36 pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de 110 pieds.

CARBON, ARISTIDE—
Taxe de 1882, montant à..........$[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St. Pierre, Broad et White, désigné comme lot No. 37 de l'ilet No. 353, le dit lot No. 37 mesure 30 pieds de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 100 pieds.

CASSARD, JULES—
Taxe de 1882, montant à..........$2 70
Taxe de 1883, montant à..........2 70
Neuf certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet 373, borné par les rues Dupré, Dumaine, White et Ste. Anne, les dits lots mesurent [illegible] pieds de face à la rue Dupré sur une profondeur de 100 pieds.

CASSARD, JULES—
Taxe de 1882, montant à..........30c
Taxe de 1883, montant à..........30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 373 borné par les rues Dupré, Dumaine, White et Ste. Anne, mesurant 32 pieds de face à la rue Dupré sur une profondeur de 141 pieds.

CASSARD, JULES—
Taxe de 1882, montant à..........$1 20
Taxe de 1883, montant à..........1 20
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 373 borné par les rues White, Dumaine, Dupré et Ste. Anne, les dits lots mesurent 128 pieds de face à la rue White sur une profondeur de [illegible] pieds.

CASSARD, JULES—
Taxe de 1882, montant..........$1 20
Taxe de 1883, montant à..........1 20
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 373 borné par les rues White, St. Anne, Dumaine et Dupré, les dits lots mesurent 190 pieds de face à la rue White sur une profondeur de [illegible] pieds, formant l'encoignure des rues White et Ste. Anne.

CHAUVIN, C.—
Taxe de 1882, montant à..........30c
Taxe de 1883, montant à..........30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 413, borné par les rues Lopez, Salcedo, St. Philippe et Dumaine, le dit lot mesure 27 pieds de face à la rue Lopez sur une profondeur de 100 pieds.

AUCHAPLS, PIERRE—
Taxe de 1882, montant à..........$3 [illegible]
Taxe de 1883, montant à..........3 [illegible]
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 540 borné par l'avenue Carrollton et les rues St. David, [illegible] et [illegible], les dits lots mesurent [illegible] pieds de face à l'avenue Carrollton sur une profondeur de 55 pieds.

CAILLOT, EDMOND—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Miro, Hopital et Quartier, désigné comme le lot No. [illegible] de l'ilet No. 288, le dit lot No. [illegible] [illegible] pieds de face à la rue Miro sur une profondeur de 88 pieds.

CAMPBELL, HUGH J.—
Taxe de 1882, montant à..........$12 [illegible]
Taxe de 1883, montant à..........12 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Urquhart, Dorgenois, Hopital et Rocheblave, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 540, le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Urquhart sur une profondeur de 100 pieds.

CHARBONNET, J. N.—
Taxe de 1883, montant à..........$8 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, St. Philippe, Villeré et Robertson, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 177; le dit lot No. 7 mesure 29 pieds de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 87 pieds.

CARROLL, JAMES J.—
Taxe de 1883, montant à..........$36 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Conti, St. Louis et Decatur, désigné comme le lot No. 15 de l'ilet No. 23; le dit lot No. 15 mesure 20 pieds de face à la rue Chartres sur une profondeur de 126 pieds.

CALDERON, VVE RAMON—
Taxe de 1883, montant à..........$4 2?
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Ursulines, Marais et le Chemin du Bayou, désigné comme le lot No. 8 de l'ilet No. 171, le dit lot No. 8 mesure 25 pieds de face à la rue Villeré sur une profondeur de [illegible] pieds.

CAMPBELL, JAMES—
Taxe de 1883, montant à..........$2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hopital, Tonti, Ursulines et Rocheblave, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 317, le dit lot No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue Hopital sur une profondeur de 130 pieds.

CHESSE, M'ME MARIE E.—
Taxe de 1883, montant à..........$3 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Dumaine, Prieur et Johnson, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 254; le dit lot No. 6 mesure 21 pieds de face à la rue Ste. Anne sur une profondeur de 110 pieds.

CHELLEN, JAMES—
Taxe de 1882, montant à..........$1 [illegible]
Taxe de 1883, montant à..........1 [illegible]
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. [illegible] borné par les rues Bienville, Olympia, St. P[illegible] et Conti; les dits lots mesurent [illegible] pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de 33 pieds.

CHEVILLON, A.—
Taxe de 1882, montant à..........$[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Robertson, Claiborne, Ursulines et le Chemin du Bayou, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 192, le dit lot No. 2 mesure [illegible] pieds de face à la rue Robertson sur une profondeur de 90 pieds.

CHRISTMAS, ALLEN—
Taxe de 1882, montant à..........$1 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prieur, Johnson, Orléans et Ste. Anne, désigné comme lot No. [illegible] de l'ilet No. 241, le dit lot No. [illegible] mesure [illegible] pieds de face à la rue Orléans sur une profondeur de 75 pieds.

CHRISTENSON, N.—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Un triangle formant un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. [illegible] borné par les rues Rocheblave, Dorgenois, St. Louis et la Promenade Carondelet, le dit lot mesure 44 pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de [illegible] pieds.

CISTAU, JEAN—
Taxe de 1882, montant à..........$2 00
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] par les rues [illegible], St. Philippe et Villeré, [illegible]

CRONAN, VVE ET DENNIS—
Taxe de 1882, montant à..........$1 [illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Philippe, Dumaine, Tonti et Rocheblave, désigné comme le lot No. 4 de l'ilet No. 314, le dit lot No. 4 mesure [illegible] pieds de face à la rue St. Philippe sur une profondeur de 87 pieds.

COQUILLON, VVE FERD'D—
[illegible] le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la [illegible] sur une profondeur de [illegible]

COURSAULT, ED.—
Taxe de 1883, montant à..........$1 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Orléans, Prieur et Johnson, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 253, le dit lot No. 7 mesure [illegible] pieds de face à la rue Ste. Anne sur une profondeur de 81 pieds.

COUTURIER, JOS. CHS.—
Taxe de 1882, montant à..........$4 [illegible]
Taxe de 1883, montant à..........4 [illegible]
[illegible] lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] rue Orléans sur une profondeur de [illegible]

CROW, JOHN—
Taxe de 1882, montant à..........$7 [illegible]
Taxe de 1883, montant à..........7 [illegible]
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Rampart, Derbigny, Canal et Douane, désigné comme le lot No. [illegible] de l'ilet No. 217, le dit lot No. [illegible] mesure [illegible] pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de 128 pieds.

CRONAN, DENNIS—
Taxe de 1882, montant à..........$[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........3 [illegible]
[illegible] formant une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] une portion de terre [illegible] rue Brooks et à [illegible] la rue Hatel, entre les [illegible] Miro.

CRONAN, DENNIS—
Taxe de 1882, montant à..........$1 [illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
[illegible] portion de terre [illegible] améliorations qui [illegible] Deuxième District [illegible] bornés [illegible] St. Philippe, St. Louis [illegible]

GUTTELON, M. P.—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] rues [illegible] Ste. Anne [illegible]

GUTTELON, M. P.—
Taxe de 1882, montant à..........30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] par les rues Ste. Anne, Salcedo, Dumaine et [illegible] Ste. Anne sur une profondeur de [illegible] pieds.

GUTTELON, M. P.—
Taxe de 1882, montant à..........30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Salcedo, Dumaine et Napoléon, [illegible] le dit lot No. [illegible] mesure [illegible] pieds de face à la rue Ste. Anne sur une profondeur de [illegible], formant l'encoignure des rues Ste. Anne et [illegible]

CONANT, M'ME FRD'K—
Taxe de 1882, montant à..........$1 [illegible]
[illegible] formant un triangle [illegible] situé dans le Deuxième District de la [illegible] la rue St. Louis, faisant face au Nouveau Chemin de la Métairie.

CONSOLIDATED ASSOCIATION DES PLANTEURS DE LA LOUISIANE—
Taxe de 1882, montant à..........$11 [illegible]
Taxe de 1883, montant à..........11 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Quartier, Rocheblave et Dorgenois, désigné comme le lot No. [illegible] de l'ilet No. 318, le dit lot No. [illegible] mesure [illegible] pieds de face à la rue Esplanade sur une profondeur de 300 pieds.

COPPING, M'ME F.—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. [illegible] borné par les rues Ursulines, St. Philippe, Lopez et Rendon, mesurant [illegible] pieds de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 100 pieds.

COUVERTIE, VIRGINIE—
Taxe de 1883, montant à..........$18 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Pierre, Toulouse, Remparts et Bourgogne, designé comme le lot No. [illegible] de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. [illegible] mesure [illegible] pieds de face à la rue St. Pierre sur une profondeur de [illegible] pieds.

CONWAY, MARTIN—
Taxe de 1883, montant à..........$[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Orléans, Prieur et Johnson, désigné comme le lot No. 5 de l'ilet No. 253, le dit lot No. 5 mesure 26 pieds de face à la rue Ste. Anne sur une profondeur de 76 pieds.

COCHRAN, M'LLE LOUISE—
Taxe de 1883, montant à..........$1 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Rocheblave, Dumaine, Tonti et St. Philippe, désigné comme le lot No. 6 de l'ilet No. 313, le dit lot No. 6 mesure 16 pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de 88 pieds.

CAMP, C.—
Taxe de 1883, montant à..........$3 00
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Lopez, Rendon et St. Jean, designés comme lots Nos. 7 à 10 de l'ilet No. 445, les dits lots Nos. 7 à 10 mesurent chaque 31 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur 127 pieds, formant l'encoignure des rues Washington et Lopez.

CUBACH, P.—
Taxe de 1882, montant à..........$9 00
Taxe de 1883, montant à..........9 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Philippe, Dumaine, Bourgogne et Remparts, désigné comme le lot No. 19 de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. 19 mesure 30 pieds de face à la rue St. Philippe sur une profondeur de 96 pieds.

CUVILLIER, JOS.—
Taxe de 1882, montant à..........$1 [illegible]
Taxe de 1883, montant à..........1 [illegible]
Une partie d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Rocheblave, St. Philippe, Dumaine et Dorgenois, désignée comme une partie du lot No. 23 de l'ilet No. 322, la dite partie du lot No. 23 mesure [illegible] pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de [illegible] pieds.

CUVILLIER, JOS.—
Taxe de 1882, montant à..........$1 [illegible]
Taxe de 1883, montant à..........1 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Rocheblave, St. Philippe, Dumaine et Dorgenois, désigné comme lot No. 24 de l'ilet No. 322, le dit lot No. 24 mesure 24 pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de 84 pieds.

CUVILLIER, JOS.—
Taxe de 1882, montant à..........$[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........1 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Rocheblave, St. Philippe, Dumaine et Dorgenois, désigné comme lot No. 25 de l'ilet No. 322, le dit lot No. 25 mesurant [illegible] pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de 84 pieds.

CURET, JOS.—
Taxe de 1882 montant à..........$[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 463 borné par le Bayou St. Jean, les rues Dumaine, Ste. Anne et l'avenue Hagan, le dit lot mesurant 60 pieds de face au Bayou St. Jean sur une profondeur de 67 pieds.

DARET, VVE CHAS.—
Taxe de 1882, montant à..........$[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Philippe, Dumaine, Bourbon et Dauphine, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 76, le dit lot No. 10 mesure 40 pieds de face à la rue St. Philippe sur une profondeur de 120 pieds.

DAVIDSON, HENRIETTE—
Taxe de 1882, montant à..........$[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Brisé neuf ilets formant une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme une portion de terre du nouveau Chemin de la Métairie, à une [illegible] de l'avenue Taylor, entre les rues St. Louis et Milne.

DANSAC, LOUIS—
Taxe de 1882, montant à..........$[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 250 borné par la Promenade Carondelet, les rues Prieur, Johnson et St. Louis, mesurant [illegible] pieds de face sur une profondeur de 127 pieds.

DARSE, SOPHIE—
Taxe de 1882, montant à..........$[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Philippe, Dumaine, Roman et Derbigny, désigné comme le lot No. [illegible] de l'ilet No. 226, le dit lot No. [illegible] mesure 36 pieds de face à la rue St. Philippe sur une profondeur de [illegible] pieds.

DALHUM, J. M.—
Taxe de 1882, montant à..........$[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Philippe, Rendon, Dumaine et l'avenue Hagan, désigné comme le lot No. 8 de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue St. Philippe, sur une profondeur de [illegible] formant l'encoignure des rues St. Philippe et Rendon.

DALHUM, J. M.—
Taxe de 1882, montant à..........$[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Philippe, Rendon, Dumaine et l'avenue Hagan, [illegible] pieds de face à la rue St. Philippe sur une profondeur de [illegible] pieds.

DALHUM, J. M.—
Taxe de 1882, montant à..........$[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Philippe, Rendon, Dumaine et l'avenue Hagan, désigné comme le lot No. 8 de l'ilet No. 44, le dit lot No. [illegible] mesure 30 pieds de face à la rue St. Philippe sur une profondeur de 125 pieds.

DAVIDSON, HENRIETTE—
Taxe de 1882, montant à..........$[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un demi ilet formant un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. [illegible] borné par le Bayou St. Jean, les rues [illegible], St. Pierre et l'avenue Hagan, faisant face au Bayou St. Jean.

DAVIDSON, HENRIETTE—
Taxe de 1882, montant à..........$[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Neuf certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 461 borné par le Bayou St. Jean, les rues Orléans et Ste. Anne et l'avenue Hagan, faisant face au Bayou St. Jean.

DAVIDSON, HENRIETTE—
Taxe de 1882, montant à..........$[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Quarante cinq ilets compris dans une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues St. Louis, St. Philippe, les avenues Taylor et Monroe.

DAVIDSON, HENRIETTE—
Taxe de 1882, montant à..........$[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Quarante six ilets compris dans une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par la rue St. Philippe, le Chemin de la Métairie, l'avenue Taylor et le Bayou St. Jean.

DAUPHIN, VVE AUG'T A.—
Taxe de 1882, montant à..........$[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Robertson, Esplanade, Quartier et le Chemin du Bayou, désigné comme le lot No. 17 de l'ilet Nos. 174 et 175, le dit lot No. 17 mesure 58 pieds de face à la rue Villeré sur une profondeur de 54 pieds.

DAVIS, SAM'L—
Taxe de 1883, montant à..........$[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, Canal, Prieur et Johnson, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 246, le dit lot No. 10 mesure 37 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de 105 pieds.

DARGUE, JEAN—
Taxe de 1883, montant à..........$[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Orléans, Prieur et Johnson, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 253, le dit lot No. 7 mesure 37 pieds de face à la rue Ste. Anne sur une profondeur de 80 pieds.

DALNOY, CHAS. F.—
Taxe de 1883, montant à..........$[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, Hopital, Quartier et Bourbon, désigné comme le lot No. 17 de l'ilet No. 79, le dit lot No. 17 mesure 35 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de 85 pieds.

DEVILLE, M'ME LOUISE—
Taxe de 1883, montant à..........$[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Conti et Bienville, désigné comme lot No. 19 de l'ilet No. 97, le dit lot No. 19 mesure 51 pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur de 80 pieds.

DE LABARRE, M'LLE ANAIS—
Taxe de 1882, montant à..........$1 [illegible]
Taxe de 1883, montant à..........1 [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Conti, Dorgenois, St. Louis et Rocheblave, désignés comme lots Nos. 5 et 6 de l'ilet No. 328, les dits lots Nos. 5 et 6 mesurent 60 pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de 100 pieds.

DE LABARRE, M'LLE ANAIS—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 1? borné par les rues Douane, Bienville, Dorgenois et Rocheblave, le dit lot mesure 26 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de 1?4 pieds.